

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2016

PRESENTS: M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - M. ROUX Régis - M. ALRIC Max : **Adjoints**,

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - M PAULET Jean Pierre - Mmes : FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - MM. : GIORDANENGO Fabien - TAVARES José - Mmes : GUEMARD Audrey - ESTEBAN Guylaine - MM. : BENABIDI Karim - RUDNIK Thierry - Mme PREVOST Muriel - MM. : GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique - Mme GIROD Céline : **Conseillers Municipaux**.

Mme JOURDAIN Jeanne quitte la salle à la fin de la première délibération.

POUVOIRS : Mme DELMAS Bernadette à M. GODMER Christian
M. HUBERT Rudy à M. PESCE Thierry

ABSENTES EXCUSEES : Mmes : LOISEL Maryse - BROCHARD Cécile - JOURDAIN Jeanne

SECRETAIRE DE SEANCE : M GUELLATI Tayeb

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du 15 décembre 2015

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGFETAIRES 2016
2. INDEMNITES DE CONSEIL ANNEE 2015
AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES
3. BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2015
4. PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
COMPLEMENT A LA DELIBERATION n°62/15 du 28 JUILLET 2015
5. GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA LIGNE DE PRET
CONTRACTEE PAR L'EHPAD DE VIDAUBAN AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET
CONSIGNATIONS
6. VENTE DE BILLETTERIE PAR LE RESEAU « FRANCE BILLET »
7. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE
8. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES CAMPS ROMAINS
9. INTEGRATION DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME DES NOUVELLES DISPOSITIONS
REGLEMENTAIRES RELATIVES A LA MODERNISATION DU CONTENU DU P.L.U.
10. VENTE DE PARCELLES SANS UTILITE POUR LE PUBLIC AUX PROPRIETAIRES
RIVERAINS

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT
A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- N°89/2015** : signe une proposition pour l'acquisition d'une *imprimante jet d'encre avec découpe intégrée* de marque « *MIMAKI CJV 150-130* » avec l'entreprise « *EUROMEDIA* » pour un montant de 14 000,00 Euros HT maintenance de 3 ans comprise.
- N°90/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à la « *fourniture de carburant au moyen de cartes accréditatives pour les besoins du parc automobiles* » avec l'entreprise *DATCHA* dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal annuel de 90 000,00 € H.T.
- N°91/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à la « *fourniture de gaz de ville sur 4 sites* » avec l'entreprise *ALTERGAZ*. Le marché est conclu pour une période de deux ans.
- N°92/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à la « *fourniture et livraison de granulats – lot n°1 - granulats pour la maçonnerie* » avec l'entreprise *SOSACA* dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal biennuel de 28 000,00 € H.T.
- N°93/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à la « *fourniture et livraison de granulats – lot n°2 - granulats pour la voirie* » avec l'entreprise *PROVENCE GRANULAT* dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal biennuel de 28 000,00 € H.T.
- N°94/2015** : déclare le marché « *actualisation des schémas directeurs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales* » sans suite, pour des raisons techniques et financières.
- N°95/2015** : déclare la procédure relative au « *contrat de maintenance, d'entretien et de dépannage du matériel et des installations des cuisines et satellites, chaud et froid* » infructueuse. Compte tenu de l'importance d'avoir un contrat d'entretien sur ce type de matériel. Une procédure négociée sera donc effectuée.
- N°96/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à la « *fourniture de pièces pour la régie de l'eau* » avec l'entreprise *AMITUBES* dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal annuel de 200 000,00 € H.T.
- N°97/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à la « *Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du jardin de la RD 48* » avec le cabinet de *M. FAURE* pour une note d'honoraires de 11 500 € H.T.
- N°98/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à un « *Contrat de maintenance préventive sur la station de pompage les Avens* » et les réservoirs d'eaux potables » avec l'entreprise *SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION*. Le marché s'élève à 11 907,80 € HT auquel s'ajouteront des bons de commandes en cas de nécessité.
- N°99/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à un « *contrat de maintenance et de dépannage du matériel et des installations des cuisines et satellites, chaud et froid* » avec l'entreprise *CIDS*. Le marché est composé d'une partie forfaitaire qui s'élève à 8 763,70 € HT par an et d'une partie à bons de commandes dont le montant maximum sera de 200 000 € HT sur la durée totale du marché.

N°100/2015 : signe l'acte d'engagement relatif à la « *fourniture et livraison de vêtements et EPI pour les services techniques* » avec l'entreprise TECHSERVICES dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal annuel de 30 000,00 € H.T.

N°101/2015 : confie la défense des intérêts de la Commune au Cabinet LLC & Associés dans le recours formulé par Monsieur Marc BENAVIDES contre la décision de non-renouvellement de son contrat à durée déterminée.

N°01/2016 : signe les marchés biannuels de regroupement de commandes publiques avec le S.I.V.A.A.D. :

Montant minimum engagé annuel recensé :

Lot 14 : « Habillement EPI Restauration » CAROLE B : 2 400,00 € TTC

Lot 27 : «Hygiène Petite Enfance » LABORATOIRE RIVADIS : 3 900,00 € TTC

Lot 31 : «Matériel de restauration » SERAFEC : 1 200,00 € TTC

N°02/2016 : signe une convention de partenariat de cinéma itinérant consistant en la programmation de 10 interventions (2 séances par intervention) à l'auditorium du collège Paul Emile Victor, avec la Ligue de l'Enseignement - FOL. Le montant de la participation financière communale 2016 s'élève à 2 102 €.

N°03/2016 : signe le devis relatif à « *Diagnostic amiante et plomb avant travaux – Ecole Carbonnel* » avec l'Entreprise CO.GES.BAT pour un montant de 3 005 € HT.

N°04/2016 : confie la défense des intérêts de la Commune au Cabinet LLC & Associés dans le recours formulé par Madame Annie Maryvonne DRAPIER dans la procédure TA Toulon n°1600151-1 contre la décision d'opposition du Maire à un projet de division en 2 lots de la parcelle AC n°216.

N°05/2016 : signe la convention relative à la participation des collectivités et établissements aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le Centre de Gestion du Var. Le tarif des examens psychotechniques groupés (5 agents par collectivités) est fixé à : 60,00 € TTC par agent.

N°06/2016 : signe avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var (AIST83) une convention par laquelle la Commune s'engage à régler la cotisation annuelle forfaitaire s'élevant à 89,94 € HT par agent ainsi que les facturations complémentaires :

- 40,96 € HT pour une 1^{ère} visite ;
- 19,20 € HT pour les frais de reconvoication d'un agent suite à une absence non excusée.

Mission de maîtrise d'œuvre pour travaux neufs et de réparations sur la voirie communale :

N°07/2016 : signe l'acte d'engagement relatif au Marché subséquent pour des travaux neufs et de réparations sur le « chemin de la Carraire » avec l'Entreprise TPF INGENIERIE. La rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 3 % de l'enveloppe des travaux, soit 2 400 € HT.

N°08/2016 : signe l'acte d'engagement relatif au Marché subséquent pour des travaux neufs et de réparations sur le « chemin des Carrières » avec l'Entreprise TPF INGENIERIE. La rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 3,5 % de l'enveloppe des travaux, soit 1 575 € HT.

N°09/2016 : signe l'acte d'engagement relatif au Marché subséquent pour des travaux neufs et de réparations sur le « chemin de Saint Pons » avec l'Entreprise TPF INGENIERIE. La rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 2,76 % de l'enveloppe des travaux, soit 3 726 € HT.

N°10/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à *l'acquisition de deux véhicules de tourisme de type Crossover Urbain* avec l'Entreprise CITROEN. L'acquisition s'élève à 25 000 € HT à laquelle s'ajoutent les frais d'immatriculation d'un montant de 671,52 €.

N°11/2016 : signe l'avenant n°1 dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal à 40 000,00 € relatif au marché intitulé « Fourniture de pièces mécaniques - lot n°1 : Véhicules légers » afin de prendre en compte la fusion entre PANSIER ET VIDAL AUTO.

N°12/2016 : signe l'avenant n°1 dans le cadre d'un marché à bons de commandes avec un montant maximal à 40 000,00 € relatif au marché intitulé « Fourniture de pièces mécaniques - lot n°2 : Poids lourds et engins » afin de prendre en compte la fusion entre PANSIER ET VIDAL AUTO.

N°13/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à un marché de maîtrise d'œuvre « *Ecole Carbonnel – Réfection de la toiture y compris ventilation, chauffage, éclairage, alarme et faux plafonds* » avec l'Entreprise SIRADEX, mandataire du groupement SIRADEX/2Ibat. La rémunération est fixée provisoirement et globalement à 27 500 € HT correspondant à un taux de 5,5 % de l'enveloppe travaux. Le montant total est réparti à hauteur de 16 500 € HT pour la tranche ferme et 11 000 € HT pour la tranche conditionnelle.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 15 décembre 2015

Monsieur MAGAGNOSC regrette que le procès verbal ne mentionne pas toutes ses interventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès verbal par 29 voix pour et 2 voix contre (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

Déclaration de Monsieur RUDNIK sur la décision de son groupe d'opposition « sans étiquette » (ex FN) d'exclure de celui-ci Mme PREVOST.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 (délibération n°01/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, présente au Conseil Municipal le débat d'orientations budgétaires 2016.

Monsieur GOMEZ constate la baisse de la DGF d'une certaine manière "limitée" par la hausse de la DSU.

Monsieur MAGAGNOSC regrette l'insuffisance des recettes et considère l'augmentation de la fiscalité comme un mal nécessaire. Toutefois, il aurait préféré une augmentation des charges dues par exemple à la mise en place d'un plan éducatif dans les écoles et non à l'accent mis sur la sécurité. Globalement, il estime que "les finances sont bonnes". Il remarque que les prévisions du SPIC du parking envisagent un déséquilibre avec une bonne capacité d'autofinancement et partage l'analyse sur l'emprunt.

Monsieur le Maire fait la liste des nombreux projets lancés dès cette année et développe les objectifs dévolus à la police municipale nouvellement restructurée, les moyens mis en œuvre et les premiers résultats.

Monsieur RUDNIK est d'accord sur la volonté de conserver et ou d'améliorer la qualité des services publics mais il estime que la fiscalité ne doit pas être le seul levier.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y pas eu d'augmentation des taux d'impôt depuis 5 ans et que le recours à l'emprunt doit être modéré pour ne pas constituer l'impôt de demain. L'excédent de fonctionnement est primordial pour autofinancer une partie de l'investissement.

Monsieur PESCE rappelle le programme d'investissement détaillé par Monsieur le Maire, l'enjeu de la loi NOTRe sur le transfert de compétence de l'eau et l'assainissement et la nécessité de se donner les moyens de conserver le contrôle de ces services dont le prix ne doit pas augmenter. Il souligne l'équilibre de gestion du parking tel que l'équipe municipale s'y était engagée et en profite pour la remercier de sa participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, atteste de la tenue du débat des orientations budgétaires 2016.

Madame JOURDAIN Jeanne quitte la salle à la fin de la première délibération.

2. INDEMNITES DE CONSEIL ANNEE 2015 AUX AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES
(délibération n°02/16)

Madame GUELLATI Malika, rapporteur, propose au Conseil Municipal d'allouer une indemnité de conseil pour l'année 2015 à certains agents des services fiscaux pour un montant total de 30,49 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2015
(délibération n°03/16)

Monsieur Christophe BOTTAI, rapporteur, donne lecture du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant l'exercice budgétaire 2015 qui sera annexé au Compte Administratif 2015, conformément à l'Article L 2241-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
COMPLEMENT A LA DELIBERATION n°62/15 du 28 JUILLET 2015 (délibération n°04/16)

Monsieur Thierry PESCE, rapporteur, propose au Conseil Municipal de modifier les montants de la participation pour l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5. GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA LIGNE DE PRET CONTRACTEE PAR L'EHPAD DE VIDAUBAN AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (délibération n°05/16)

Madame NAVARRO Monique, rapporteur, propose d'accorder à l'EHPAD de Vidauban la garantie d'emprunt de la Commune suite au réaménagement du prêt initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6. VENTE DE BILLETTERIE PAR LE RESEAU « FRANCE BILLET » (délibération n°06/16)

Madame PELASSY Michèle, rapporteur, propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec « France Billet » un contrat de « *mandat transparent de distribution de billetterie* » ainsi que les contrats annuels à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE
(délibération n°07/16)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le ou les marché(s) relatif(s) à la « Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cœur de ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

8. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES CAMPS ROMAINS
(délibération n°08/16)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer le ou les (s) marché(s) relatif(s) à la « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des Camps romains».

Monsieur MAGAGNOSC demande l'association de l'opposition à la réflexion sur ces projets structurants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

9. INTEGRATION DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME DES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A LA MODERNISATION DU CONTENU DU P.L.U.
(délibération n°09/16)

Monsieur ALRIC Max, rapporteur, propose d'intégrer au PLU en cours de révision, les dispositions du décret n° 1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE par 28 voix "Pour" et 3 Abstentions (RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - GIROD Céline).

10. VENTE DE PARCELLES SANS UTILITE POUR LE PUBLIC AUX PROPRIETAIRES RIVERAINS (délibération n°10/16)

Monsieur GUELLATI Tayeb, rapporteur, propose au Conseil Municipal d'accepter de vendre les parcelles cadastrées section BA 347 et 346 aux prix de 1 500 € et 5000 € ainsi que la parcelle cadastrée section BB 392 au prix de 5000 € et d'habiliter Monsieur le Maire à signer les actes d'achat à établir entre la Commune et les propriétaires concernés à l'Etude Notariale de Vidauban.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H00.